



DÉPARTEMENT
**BOUCHES-
DU-RHÔNE**

EVALUATION QUINQUENNALE DU PLAN DE GESTION DE LA RESERVE NATURELLE NATIONALE DE SAINTE- VICTOIRE



Réserve Naturelle
SAINTE-VICTOIRE

SECTION C

Evaluation du Plan de gestion 2008-2013
étendu à 2014-2015

SECTION B - Evaluation

EVALUATION DU PLAN DE GESTION 2008-2013 ETENDU A 2014-2015

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	4
II. CADRES LEGISLATIF ET METHODOLOGIQUE	6
A. Législation.....	6
B. Méthodologies d'évaluation.....	6
C. Définitions	6
III. DOCUMENTS ET COLLECTE D'INFORMATION	8
A. Plan de gestion 2008-2013 de la RNN Sainte-Victoire.....	8
B. Décret n°94-187 du 1 ^{er} mars 1994	8
C. Convention de gestion.....	8
D. Rapports de gestion	8
E. Comptes rendus du comité consultatif	8
F. Documents de présentations du gestionnaire pour les comités consultatif et scientifiques	8
G. Etudes et inventaires réalisés	8
H. Entretiens.....	9
IV. ANALYSES	9
A. Les objectifs à long terme.....	9
B. Les objectifs opérationnels	11
C. Les opérations	13
1. Analyse des opérations.....	13
2. Bilan de l'évaluation	14
V. CONCLUSION	19
1. Les objectifs à long terme.....	19
2. Les objectifs opérationnels et opérations	19
3. Perspectives.....	21

Liste des Figures

Figure 1 : Questions clés à se poser lors de l'évaluation - Adapté de : RN des Sept-îles (Evaluation du plan de gestion 97-02) et de Commission Européenne, vol1, coll MEANS (document EDATER présenté sur le site Internet de l'ATEN) et EUROSITE " Management Plans toolkit " (source : RNF 2004 – Evaluer le plan de gestion, méthode et expérience des réserves naturelles de France)	5
Figure 2 : Arborescence reconstruite des Objectifs à long terme (OLT) par rapport aux catégories d'OLT	11
Figure 3 : Tableau du taux de réalisation des Objectifs opérationnels (OO)	13
Figure 4 : Taux de réalisation des objectifs opérationnels (OO.)	15
Figure 5 : Diagramme de l'état de réalisation des opérations du Plan de gestion 2008-2013 étendu à 2014-2015	15
Figure 6 : Etat de réalisation des opérations en fonction du type d'opération	16
Figure 7 : Diagramme de Pertinence des opérations	16
Figure 8 : Pertinence des opérations en fonction du type d'opération	17
Figure 9 : Etat de réalisation des opérations en fonction de leur priorité	17
Figure 10 : Missions et domaines prioritaires et secondaires définis par la Circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales.....	23

Version 3 du 18/12/2015

(V0 validée par le Comité Consultatif, V1 validée par le Conseil scientifique, et V2 approuvée par le CSRPN)

I. INTRODUCTION

La Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire a été créée en mars 1994 afin de préserver un patrimoine géologique exceptionnel. Cette réserve naturelle, d'une superficie de 139,84 ha, se situe au pied du massif de Sainte-Victoire, sur le domaine départemental de Roques-Hautes.

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, propriétaire foncier des parcelles classées, a été désigné gestionnaire de la réserve naturelle en mai 2005. A ce titre, il a élaboré le premier plan de gestion de la réserve naturelle pour la période 2008-2013.

Le guide méthodologique édité par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) en 2006 et validé par le Conseil Scientifique National du Patrimoine Naturel (CNPN), prévoit l'évaluation de la gestion en deux entités, l'évaluation annuelle et l'évaluation de fin de plan.

Les objectifs de cette évaluation de fin de plan sont de :

- ▣ mesurer l'efficacité d'une politique publique de préservation des milieux naturels ;
- ▣ effectuer un bilan des 5 (ou plus) années de gestion ;
- ▣ mettre en perspective le document « plan de gestion » en vérifiant l'efficacité, la cohérence et la pertinence des opérations et des objectifs ;
- ▣ le cas échéant, modifier ou préciser les opérations et les objectifs du plan de gestion ainsi que leurs articulations (évolution de l'arborescence) s'ils ne sont pas en mesure de répondre aux enjeux de la RNN ;
- ▣ préparer la rédaction des futurs plans de gestion, ajuster au mieux le nouveau plan de gestion, et préparer sa future évaluation.

L'évaluation présentée porte sur le premier plan de gestion de la RNN Sainte-Victoire et couvre une période globale de 8 années composée des 6 années du plan 2008-2013, ainsi que de la période qui a suivi de 2013 à 2015.

Pour effectuer cette évaluation, le gestionnaire a souhaité avoir un regard extérieur, c'est pourquoi la mission a été confiée à la société publique locale TERRA 13, avec le soutien expert de Mme Angélique Monguillon, conservatrice de la réserve naturelle d'Hettange-Grande et membre de la commission patrimoine géologique de Réserves Naturelles de France (RNF).

Les orientations souhaitées par les membres du comité consultatif, la DREAL et le gestionnaire ont été prises en compte afin que cette évaluation permette de poser les bases d'un deuxième plan de gestion établi en concertation.

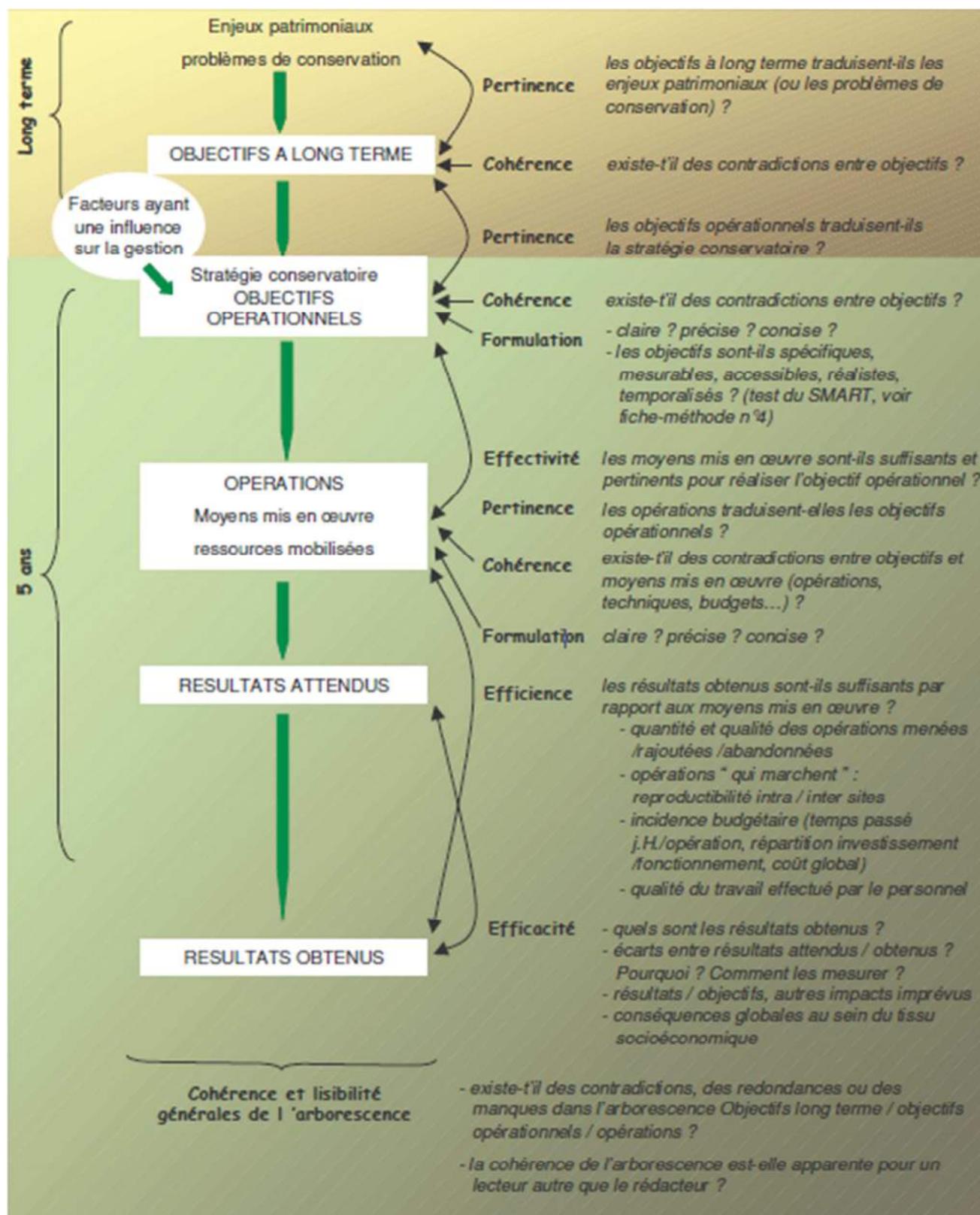


Figure 1 : Questions clés à se poser lors de l'évaluation - Adapté de : RN des Sept-îles (Evaluation du plan de gestion 97-02) et de Commission Européenne, vol1, coll MEANS (document EDATER présenté sur le site Internet de l'ATEN) et EUROSITE " Management Plans toolkit " (source : RNF 2004 – Evaluer le plan de gestion, méthode et expérience des réserves naturelles de France)

II. CADRES LEGISLATIF ET METHODOLOGIQUE

A. Législation

L'évaluation quinquennale des Réserves Naturelles Nationales est prévue par l'article R332-22 du code de l'environnement. Cette évaluation est, par la suite, devenue obligatoire par décret n°2005-491 du 18 mai 2005. Le texte précise qu'« à l'issue de la première période de 5 ans, la mise en œuvre du plan de gestion d'une réserve fait l'objet d'une évaluation et le plan est renouvelé et, le cas échéant, modifié par décision préfectorale. Le nouveau plan est transmis pour information au ministre chargé de la protection de la nature. Si des modifications d'objectifs le justifient, le préfet consulte le Conseil National de la Protection de la Nature ».

B. Méthodologies d'évaluation

Le guide méthodologique des plans de gestion de réserves naturelles édité par l'Atelier Technique des Espaces Naturels (ATEN) de 2006 et validé par le CNPN, prévoit, dans sa Section C, l'évaluation de la gestion sous deux formes complémentaires :

1- l'évaluation annuelle et le bilan d'activités qui établissent un bilan des opérations prévu par le plan de travail ;

2- l'évaluation de fin de plan, qui reprend tous les résultats des opérations et évalue la cohérence et la pertinence des opérations face aux objectifs fixés par le plan de gestion échu.

Basée sur cette proposition d'évaluation de fin de plan, des évolutions méthodologiques successives ont été réalisées, en Alsace, puis en Lorraine, en concertation avec les DREAL de ces deux régions et Réserve Naturelle de France (RNF).

La méthodologie de l'évaluation de la RNN de Sainte-Victoire est ainsi basée sur l'évolution méthodologique proposée par la DREAL Lorraine (HOFF, 2009) ainsi que sur la proposition méthodologique de l'association EDEN 62 (2013).

C. Définitions

L'**arborescence** d'un plan de gestion est un tableau synthétique représentant une structure hiérarchisée à 3 niveaux incluant :

■ les objectifs à long terme (OLT)

Les objectifs à long terme relèvent d'orientations de conservation définies lors des travaux préalables au premier Plan de gestion. Le document permet en particulier d'appréhender les principaux facteurs naturels et anthropiques ayant une influence sur la poursuite de ces objectifs « idéaux ».

■ les objectifs opérationnels (OO) ou objectifs du plan de gestion (OPG)

Les objectifs à moyen terme ou objectifs opérationnels du plan de gestion doivent être considérés comme « réalistes ».

Leur définition tient compte de l'expérience technique et scientifique issue des années précédentes de gestion de l'espace naturel protégé, mais aussi d'une concertation permanente avec les acteurs du territoire rencontrés dans les nombreuses réunions organisées sous l'égide du comité consultatif. Des niveaux de priorités allant de 1 à 3 en ordre décroissant d'importance leurs sont attribués individuellement.

■ les opérations (OP)

Les opérations sont les unités d'action d'un plan de gestion.

Les opérations sont ventilées par objectifs opérationnels du plan de gestion dans l'arborescence, et sont également reprises dans un plan de travail de la durée du plan de gestion, en plusieurs catégories :

- Suivi écologique (SE)
- Gestion des habitats, des espèces et des paysages (GH)
- Police de la nature et surveillance (PO)
- Fréquentation, accueil et pédagogie (PI)

- Maintenance des infrastructures et des outils (TE)
- Gestion administrative (AD)

Pour chaque opération, le calendrier, la localisation géographique et les sources de financements doivent être indiqués dans le plan de gestion.

III. DOCUMENTS ET COLLECTE D'INFORMATION

A. Plan de gestion 2008-2013 de la RNN Sainte-Victoire

Le plan de gestion 2008-2013 a été élaboré à partir de 2005 par le conseil départemental des Bouches-du-Rhône (avec l'appui du BET GEOSCOP), gestionnaire nouvellement désigné de la réserve naturelle.

Ce plan est la seule référence officielle pour la gestion de la RNN jusqu'à aujourd'hui. Il couvre une période initiale de 6 ans, ainsi que les deux années supplémentaires 2014 et 2015.

Annexe 6 – Plan de gestion 2008-2013

B. Décret n°94-187 du 1^{er} mars 1994

Le Décret n° 94-187 du 1^{er} mars 1994 portant création de la réserve naturelle Sainte-Victoire fixe le cadre de la gestion de la réserve naturelle.

Annexe 1 – Décret n° 94-187 du 1^{er} mars 1994

C. Convention de gestion

La convention fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle de Sainte-Victoire entre l'Etat et le gestionnaire nous apporte des indications supplémentaires sur les objectifs à atteindre et les opérations prioritaires (notamment administratives) à réaliser.

Annexe 2 – Convention du 5 septembre 2005 fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle de Sainte-Victoire

D. Rapports de gestion

Deux bilans de gestion, portés à notre connaissance, ont été spécifiquement rédigés par le gestionnaire pour l'ensemble de la période d'application du premier plan et les deux années de gestion qui ont suivi, pour les années de gestion 2012 et 2013.

Annexe 4 – Bilans d'activités

E. Comptes rendus du comité consultatif

Des éléments permettant de reconstruire partiellement la gestion sont présents dans les comptes rendus de comité consultatif.

Annexe 5 – Comptes rendus des comités consultatifs

F. Documents de présentations du gestionnaire pour les comités consultatif et scientifiques

Les comptes rendus des comités consultatif et scientifique, n'ont pas toujours été rédigés. Cependant, certains documents supports de présentation de ces réunions nous ont été communiqués. Ils comprennent des éléments permettant de reconstruire partiellement la gestion.

Annexe 7 – Présentations aux comités consultatifs

G. Etudes et inventaires réalisés

Les travaux réalisés sur le matériel géologique et biologique de la RNN permettent d'appréhender la pertinence des préconisations du plan de gestion 2008-2013, conduisant à des éventuels reports, modifications, créations ou suppressions des objectifs et opérations affiliées. Ils permettent également d'évaluer l'efficacité des opérations par la protection, la conservation ou la dégradation des affleurements patrimoniaux et le maintien, l'amélioration ou la dégradation du bon état écologique des biotopes de la réserve naturelle, ou encore le maintien et l'arrivée de nouveaux taxons.

Documentation – Etudes et inventaires réalisés

H. Entretiens

Dans l'optique d'un travail concerté, mais également afin de palier partiellement au manque de documents-bilans, des entretiens ont été réalisés par Terra 13. Les comptes-rendus de ces entretiens ont été remis au gestionnaire dans un dossier comprenant l'ensemble de la documentation sur laquelle s'appuie la présente évaluation (hors documents annexés).

Documentation – Entretiens réalisés par Terra 13

De nombreuses données restent manquantes (Bilans, informations de suivi tels que les indicateurs,...etc.), tant sur le plan du suivi des opérations que sur la répartition des financements.

IV. ANALYSES

A. Les objectifs à long terme

Les objectifs à long terme (OLT) traduisent les missions confiées par l'État au gestionnaire de la Réserve Naturelle. Ils ont été élaborés à partir des enjeux définis dans le premier plan de gestion. Ils sont considérés comme des objectifs « idéaux », et pérennes et doivent subir une évaluation spécifique à la fin de la période d'application du premier plan de gestion. Il s'agit ici d'évaluer leur pertinence (utilité) par rapport aux enjeux et aux objectifs opérationnels, leur cohérence, leur formulation (clarté, précision) et leur efficacité (résultats obtenus).

Dans le plan de gestion 2008-2013, six OLT ont été définis de la manière suivante :

- OLT 1 : Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine géologique et paléontologique, en augmentant les possibilités d'études offertes aux scientifiques (aux gestionnaires).
- OLT 2 : Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine naturel.
- OLT 3 : Conserver et valoriser le patrimoine géologique et paléontologique.
- OLT 4 : Maintenir et favoriser le patrimoine naturel et paysager.
- OLT 5 : Connaître, accueillir et sensibiliser le public.
- OLT 6 : Assurer le fonctionnement de la Réserve

Des problèmes de formulation et d'organisation engendrant des incohérences par rapport aux objectifs opérationnels et aux opérations correspondantes sont mis en lumière.

a) Formulation

La formulation des OLT, dans le Plan de gestion 2008-2013, n'est pas toujours suffisamment claire et précise, et les principales erreurs constatées sont liées :

- Des fautes de frappe et d'orthographe, qui ont été corrigées dans les OLT utilisés pour la réalisation de l'évaluation
- Des différences de formulation des OLT constatées entre le texte de définition du Plan de gestion (pages 7 à 26 et p 35 à 36), le tableau de synthèse n°2 (p28 à33) et le plan de travail (p38 à 52). Les formulations doivent être strictement identiques dans tous les documents et illustrations.

Exemples :

- OLT 1 : Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine géologique et paléontologique, en augmentant les possibilités d'étude offertes **aux gestionnaires** ou **aux scientifiques**
- OLT 3 : Conserver et valoriser le patrimoine géologique et paléontologique (**œufs de dinosaures**).
- OLT 4 : Maintenir et favoriser le patrimoine naturel (**habitats, faune et flore**) et paysager.
- OLT.6 Assurer le fonctionnement courant de la **réserve** ou **RNN**

Des erreurs de vocabulaire :

- Ainsi, **patrimoine naturel** est utilisé pour parler de **patrimoine biologique**, excluant de fait le patrimoine géologique de la notion de patrimoine naturel : « Patrimoine naturel » devient « **Patrimoine naturel biologique** »
 - OLT 4 : Maintenir et favoriser le patrimoine naturel (**habitats, faune et flore**) et paysager.
- La formule « patrimoine géologique et paléontologique » apparaît à plusieurs reprises également. La paléontologie étant une discipline de la géologie, cette terminologie est impropre. L'expression **patrimoine géologique** est à privilégier : « Patrimoine géologique et paléontologique » devient « **patrimoine géologique** » (la paléontologie étant une discipline de la géologie)
 - OLT 3 : Conserver et valoriser le patrimoine géologique (et paléontologique) (œufs de dinosaures).
- Modification de la formulation de l'OLT 6, pour plus de clarté et précision :
 - OLT 6 : Assurer le fonctionnement (~~courant~~) de la Réserve

b) Organisation

Les catégories d'objectifs à long terme (OLT), selon le guide méthodologique de l'ATEN (2006) sont :

- Objectifs relatifs à la **conservation** du patrimoine naturel
- Objectifs relatifs à la **recherche** et à l'amélioration des **connaissances**
- Objectifs relatifs à la **mise en valeur pédagogique**
- Autres objectifs

Les objectifs à long terme d'une réserve naturelle doivent s'organiser autour de ces catégories. Un OLT ne peut appartenir à plusieurs catégories, et les redondances ne sont pas souhaitables afin d'assurer la cohérence de l'arborescence.

Partant de ces principes, des amalgames inadéquats et des redondances sont inventoriés.

Exemples :

- OLT 3 « Conserver et valoriser » : deux objectifs distincts : « **conserver** » en OLT 3 et « valoriser » en OLT 5 dans le cadre d'une **mise en valeur pédagogique**,
- OLT 5 : « Connaitre, accueillir et sensibiliser » : connaître est un objectif redondant avec l'OLT 1, et à distinguer de l'accueil et de la sensibilisation dans le cadre d'une **mise en valeur pédagogique**.

L'ensemble de ces analyses nous amènent à une réorganisation des OLT selon les 4 catégories d'objectifs à long terme, assises sur les types d'enjeux, ainsi qu'une reformulation générale présentée dans le tableau ci-après.

Le tableau suivant présente la reformulation et la réorganisation des OLT du premier Plan de gestion (modifications apparaissant en rouge) par rapport aux catégories d'OLT, ainsi que deux nouveaux OLT (OLT 7 et OLT 8) créés de manière à pouvoir classer de manière adéquate les objectifs opérationnels et opérations définies dans le premier plan de gestion :

N°	Objectifs à Long Terme (OLT)
OBJECTIFS RELATIFS A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL	
OLT 7	Protéger le patrimoine naturel de la RNN
OLT 3	Conserver (et valoriser) le patrimoine géologique (et paléontologique) (œufs de dinosaures).
OLT 4	Maintenir et favoriser le patrimoine biologique (habitats, faune et flore) et paysager
OBJECTIF RELATIF A LA RECHERCHE ET A L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES	
OLT 1	Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine géologique (et paléontologique) , en augmentant les possibilités d'étude offertes aux scientifiques / aux gestionnaires aux scientifiques
OLT 2	Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine (naturel) biologique
OLT 8	Améliorer les connaissances relatives à la gestion du territoire
OBJECTIFS RELATIFS A LA MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE	
OLT 5	(Connaître) Accueillir et sensibiliser le public
AUTRES OBJECTIFS	
OLT 6	Assurer le fonctionnement (courant) de la RNN

Figure 2 : Arborescence reconstruite des Objectifs à long terme (OLT) par rapport aux catégories d'OLT

B. Les objectifs opérationnels

Sur la base de la méthodologie d'évaluation choisie, nous avons identifié deux critères principaux d'évaluation des objectifs et opérations : le degré de réalisation et le degré de pertinence

Les objectifs opérationnels, et leur lien avec les opérations ont fait l'objet d'une évaluation : évaluation de leur pertinence, de leur cohérence par rapport à l'ensemble, ainsi que leur degré de réalisation été évalués et les résultats de cette évaluation sont présentés dans le Tableau de synthèse.

Les objectifs opérationnels, et les opérations ont été réorganisés selon la liste des OLT reconstruite présentée en Figure 2, et les opérations selon la liste modifiée des objectifs opérationnels.

L'OO. 15 a été créé de manière à mieux structurer l'organisation des opérations, et l'OO. 3 a été scindé en deux objectifs OO.3 et OO.3bis, afin d'être cohérents avec les OLT auxquels ces objectifs sont liés (Cf. OO. en rouge ci-dessous).

- OBJECTIFS RELATIFS A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL
 - OLT 7 Protéger le patrimoine naturel de la RNN
 - OO. 7 Assurer la police de la Nature
 - OO.15 Mettre en place les outils nécessaires à la protection du territoire
 - OLT 3 Conserver le patrimoine géologique (œufs de dinosaures).
 - OO.5 Préserver les objets géologiques affleurants de l'érosion
 - OO.6 Envisager une nouvelle délimitation de la zone de protection des Grands Creux, voire de la réserve
 - OLT 4 Maintenir et favoriser le patrimoine biologique (habitats, faune et flore) et paysager
 - OO.9 Conserver ou restaurer les espèces et les habitats d'intérêt patrimonial
- OBJECTIF RELATIF A LA RECHERCHE ET A L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES

- OLT 1 Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine, en augmentant les possibilités d'étude offertes aux scientifiques
 - OO.1 Réaliser une base documentaire la plus complète possible
 - OO.2 Donner priorité à l'étude des objets géologiques à l'affleurement soumis aux effets de l'érosion
 - OO.3 Mettre en place/développer/ participer à des programmes scientifiques concernant le patrimoine géologique
- OLT 2 Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine biologique
 - OO.4 Compléter et améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces
 - OO.3bis Mettre en place/développer/ participer à des programmes scientifiques concernant le patrimoine biologique
- OLT 8 Améliorer les connaissances relatives à la gestion du territoire
 - OO.10 Evaluer la fréquentation
- OBJECTIFS RELATIFS A LA MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE
 - OLT 5 Accueillir et sensibiliser le public
 - OO.8 Informer et sensibiliser le public
 - OO.12 Construire une image RNN Ste Victoire
 - OO.11 Intégrer la RNN dans la stratégie globale d'accueil du public dans le Domaine Départemental
- AUTRES OBJECTIFS
 - OLT 6 Assurer le fonctionnement de la RNN
 - OO.13 Assurer l'administration de la réserve et l'entretien courant du matériel
 - OO.14 Mise en place de partenariats et d'échanges avec les autres espaces et structures

OBJECTIFS	N° OLT	Objectifs à Long Terme (OLT)	N° OO	Objectifs opérationnels du plan de gestion (OO.)	Taux de réalisation des OO
OBJECTIFS RELATIFS A LA CONSERVATION DU PATRIMOINE	7	Protéger le patrimoine naturel de la RNN	7	Assurer la police de la Nature	● 2
			15	Mettre en place les outils nécessaires à la protection du territoire	● 2
	3	Conserver le patrimoine géologique (œufs de dinosaures)	5	Préserver les objets géologiques affleurants de l'érosion	○ 3
			6	Envisager une nouvelle délimitation de la zone de protection des Grands Creux, voire de la réserve	○ 3
	4	Maintenir et favoriser le patrimoine biologique (habitats, faune et flore) et paysager	9	Conserver ou restaurer les espèces et les habitats d'intérêt patrimonial	● 2
OBJECTIF RELATIF A LA RECHERCHE ET A L'AMELIORATION DES CONNAISSANCES	1	Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine géologique, en augmentant les possibilités d'étude offertes aux scientifiques	1	Réaliser une base documentaire (géologique et paléontologique) la plus complète possible	● 2
			2	Donner priorité à l'étude des objets géologiques à l'affleurement soumis aux effets de l'érosion	○ 3
			3	Mettre en place/développer/ participer à des programmes scientifiques concernant le patrimoine géologique	● 2
	2	Arriver à une connaissance aussi bonne que possible du patrimoine biologique	3bis	Mettre en place/développer/ participer à des programmes scientifiques concernant le patrimoine biologique	● 2
			4	Compléter et améliorer les connaissances sur les habitats et les espèces	○ 3
	8	Améliorer les connaissances relatives à la gestion du territoire	10	Evaluer la fréquentation	● 1
		11	Intégrer la RN dans la stratégie globale d'accueil du public dans le Domaine Départemental	● 2	
OBJECTIFS RELATIFS A LA MISE EN VALEUR PEDAGOGIQUE	5	Accueillir et sensibiliser le public	8	Informier et sensibiliser le public	● 2
AUTRES OBJECTIFS	6	Assurer le fonctionnement (courant) de la RN	13	Assurer l'administration de la réserve et l'entretien courant du matériel	● 2
			14	Mise en place de partenariats et d'échanges avec les autres espaces et structures	○ 3

Figure 3 : Tableau du taux de réalisation des Objectifs opérationnels (OO)

C. Les opérations

1. Analyse des opérations

Afin de regrouper et synthétiser l'ensemble des informations, plusieurs documents ont été élaborés :

- Tableau de synthèse d'évaluation des objectifs du Plan de gestion et des opérations

Le tableau de synthèse comporte les indications suivantes, issues du premier plan de gestion :

- Code opération.
- Opération (intitulé)
- OLT de rattachement : Intitulé complet et code
- Objectif opérationnel de rattachement : Intitulé complet et code
- Priorité (1 = Prioritaire ; 2 = moyennement prioritaire ; 3 = non prioritaire)
- Responsable

L'évaluation des opérations est basée sur plusieurs critères qui apparaissent dans les colonnes du tableau :

- Degré de réalisation de l'OP (● 1=réalisée; ◐ 2=partiellement réalisée; ○ 3=non réalisée)
- Degré de pertinence de l'OP (● 1=pertinent; ◐ 2=pertinence à discuter ; ○ 3=non pertinent)

- ▣ Degré de prise en compte des suivis des OP (bon niveau, moyen ou faible prise en compte)
- ▣ Degré de réalisation de l'OO. (● 1=réalisée; ◐ 2=partiellement réalisée; ○ 3=non réalisée)
- ▣ Commentaires et perspectives : dans cette colonne, on trouvera les détails de cette évaluation par objectif opérationnel et les perspectives pour la rédaction du plan de gestion suivant.
- ▣ Indicateurs de réalisation d'OP : on retrouve dans cette colonne des indicateurs possibles de suivi pour chaque opération, qu'il sera opportun de compléter et valider lors du prochain plan de gestion si l'opération est maintenu.

La partie financière n'a pu être transcrite, car les informations financières restent incomplètes par rapport au niveau de détail nécessaire à l'Evaluation.

- Cf. à la fin du présent document Tableau synthétique des opérations du plan de gestion 2008-2013 de la réserve naturelle Sainte-Victoire

- ▣ Un ensemble de 43 fiches opération.

Pour chacune des opérations, la fiche comprend :

- ▣ une description de l'opération :
 - Code opération.
 - Opération (intitulé)
 - OLT de rattachement : Intitulé complet et code
 - Objectif opérationnel de rattachement : Intitulé complet et code
 - Priorité (1 = Prioritaire ; 2 = moyennement prioritaire ; 3 = non prioritaire)
 - Calendrier et périodicité
 - Responsables de l'opération
- ▣ L'évaluation de l'opération
 - Etat de réalisation de l'opération (● 1=réalisée; ◐ 2=partiellement réalisée; ○ 3=non réalisée)
 - Remarques
 - Pertinence : Degré de pertinence de l'OP (● 1=pertinent; ◐ 2=pertinence à discuter ; ○ 3=non pertinent)
- ▣ Perspectives :
 - Commentaires et perspectives

La partie financière n'a pu être analysée, car les informations financières restent incomplètes par rapport au niveau de détail nécessaire à l'Evaluation.

- **Annexe 8** – Fiches spécifiques des opérations du plan de gestion 2008-2013 de la réserve naturelle Sainte-Victoire, et fiches objectifs opérationnels.

2. Bilan de l'évaluation

Les opérations prévues ont pour partie été réalisées (33%). Elles étaient pour la plupart pertinentes au regard de l'objectif opérationnel associé.

51 % des opérations n'a pas été réalisée, et 16 % ont partiellement été réalisées.

Les objectifs opérationnels, qui comprennent plusieurs opérations ont été réalisés pour 7%, et partiellement réalisés pour 59 %.

Ces taux ne doivent pas apparaître comme inquiétants au regard de l'évaluation d'un premier plan de gestion. Certaines opérations n'étaient pas pertinentes ou leur pertinence reste à discuter (50%), et certaines opérations n'auraient pu être correctement menées par manque de moyens.

Cette évaluation doit donc servir de support à la construction d'un nouveau plan de travail clair, précis, réaliste et réalisable.

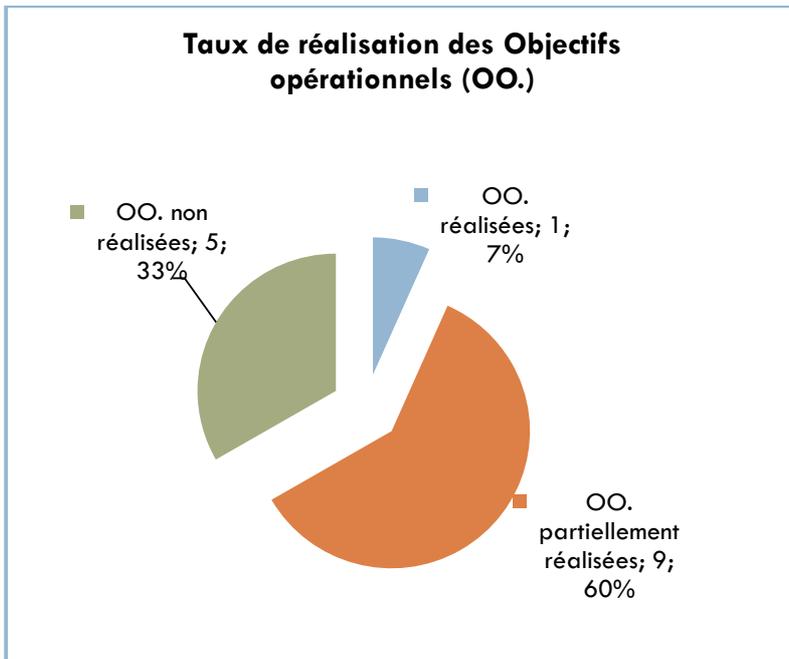


Figure 4 : Taux de réalisation des objectifs opérationnels (OO.)

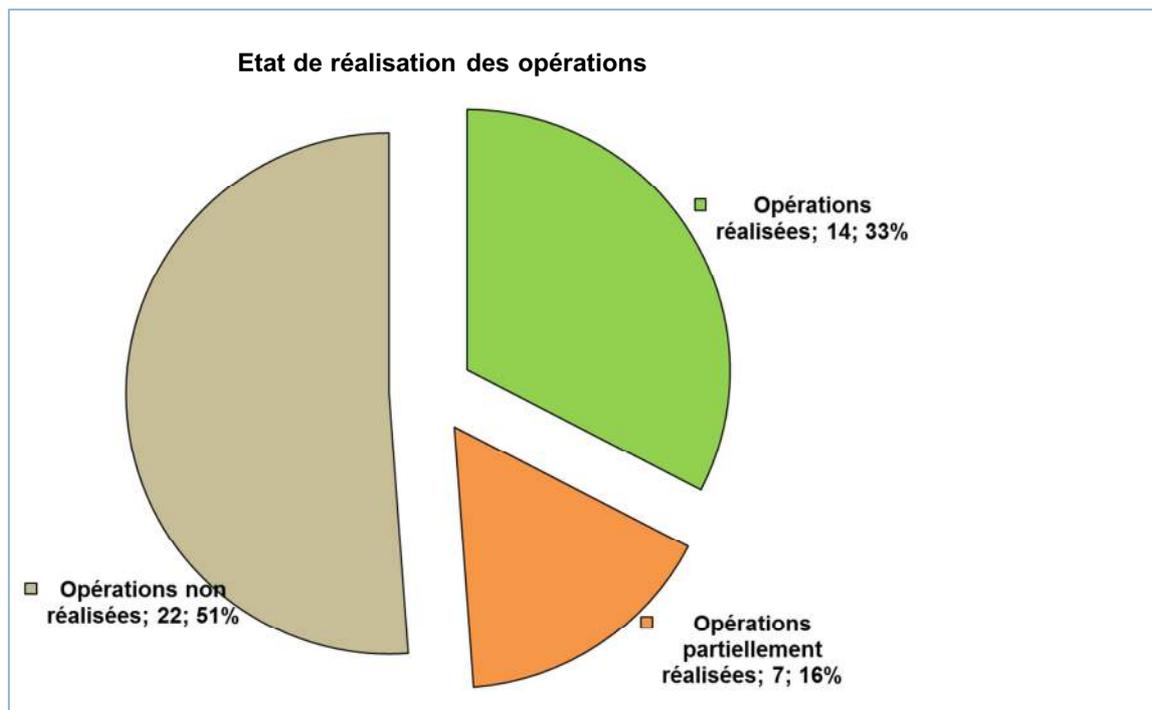


Figure 5 : Diagramme de l'état de réalisation des opérations du Plan de gestion 2008-2013 étendu à 2014-2015

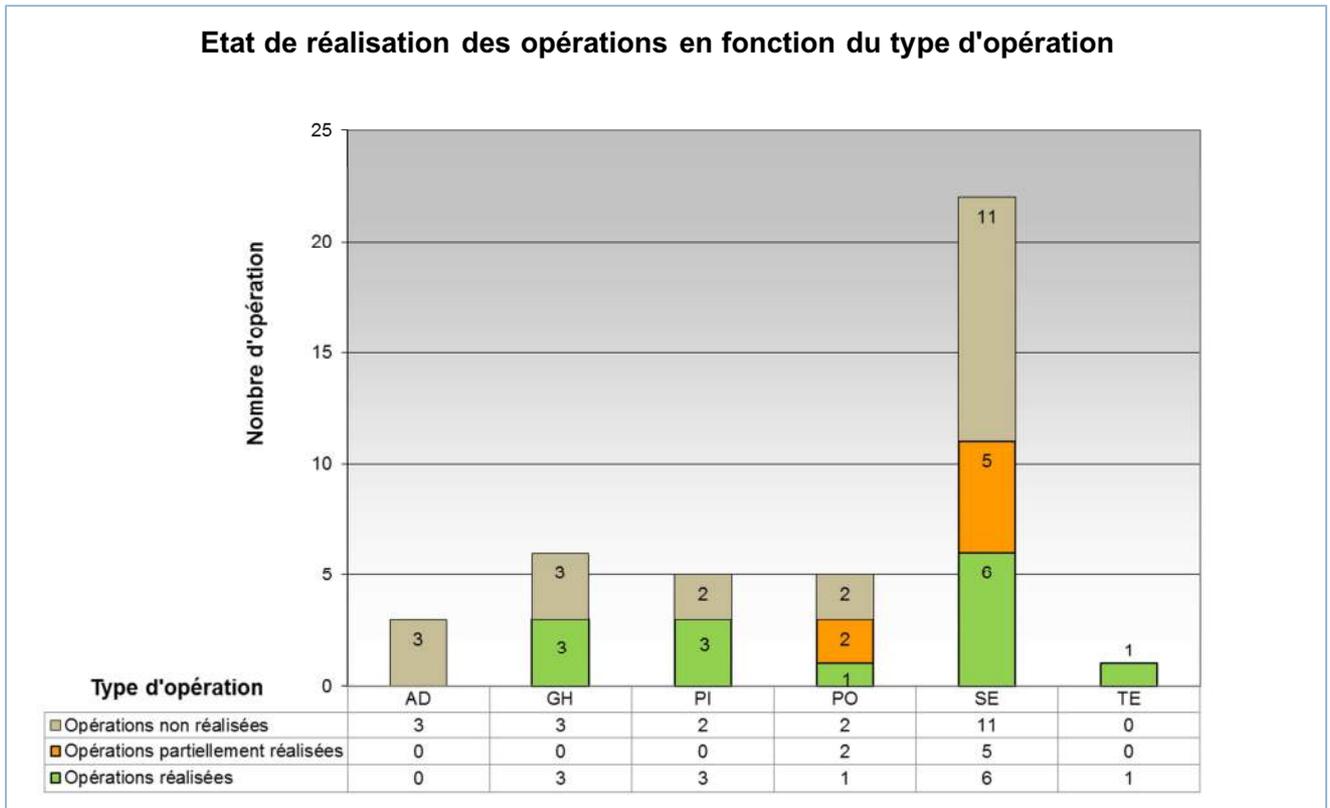


Figure 6 : Etat de réalisation des opérations en fonction du type d'opération

Pertinence des opérations

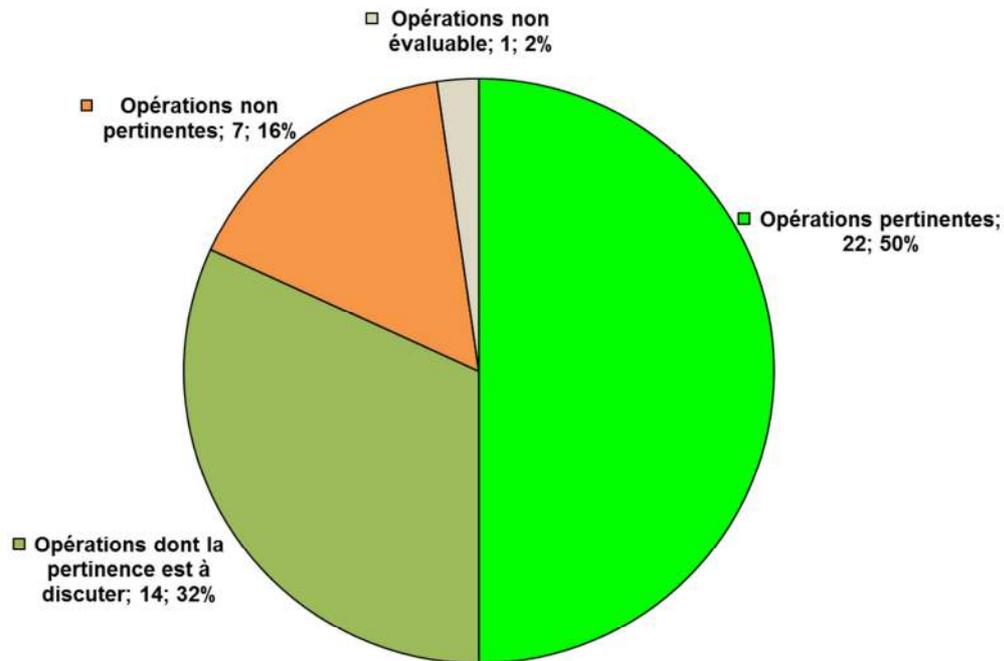


Figure 7 : Diagramme de Pertinence des opérations

Pertinence des opérations en fonction du type d'opération

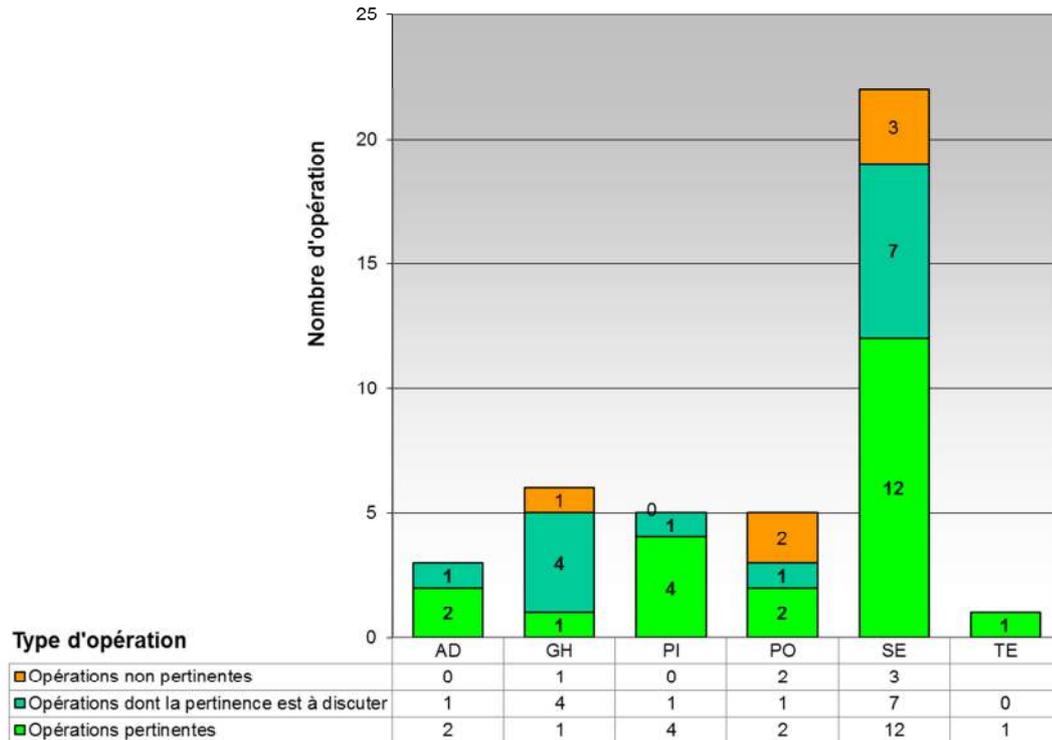


Figure 8 : Pertinence des opérations en fonction du type d'opération

Des discussions sur la pertinence de ces opérations, notamment la manière de les reconduire ou de les adapter dans le cadre de la rédaction du nouveau plan de gestion auront lieu lors des ateliers de concertation, avec les parties prenantes, notamment les membres du comité scientifique.

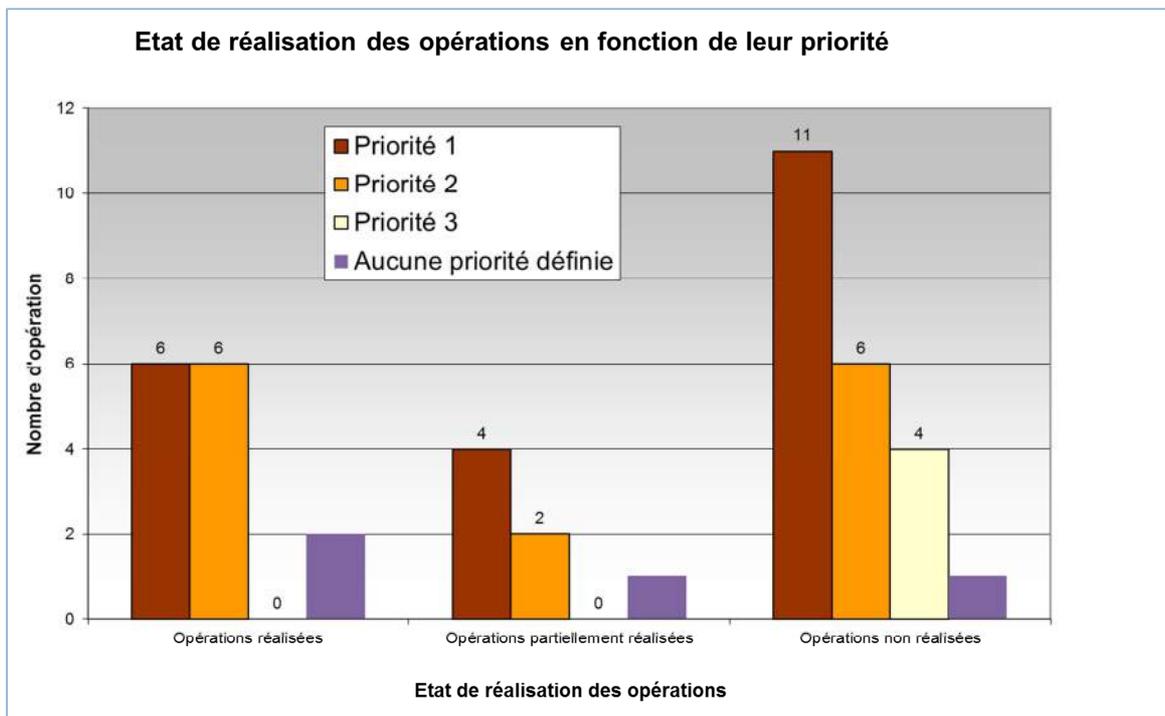


Figure 9 : Etat de réalisation des opérations en fonction de leur priorité

La réalisation d'une évaluation annuelle et de fiches-bilans récapitulatives annuelles par opération ou au moins par objectif opérationnel aurait été fort utile pour la réalisation de l'évaluation quinquennale. Il sera important de prévoir une ou plusieurs opérations spécifiques pour la mise en place cet outil dans le cadre du prochain plan de gestion.

V. CONCLUSION

1. Les objectifs à long terme

L'arborescence reconstruite a pu palier aux manques découverts. La pertinence de chacun des objectifs à long terme « reconstruits », leurs articulations avec les objectifs opérationnels en fonction des catégories méthodologiques définies, ainsi que leur nature même en fonction des priorités de gestion, devront être discutés durant les réunions de concertation.

La mission prioritaire de protection devra apparaître et la rédaction des objectifs devra se faire dans le respect des catégories définies.

Dans le cadre de la rédaction du second plan de gestion, des modifications dans le contenu et la forme des objectifs à long terme semblent inévitables et justifiées.

Si ces modifications se formalisent au cours des travaux d'élaboration du Plan de gestion 2016-2020, le Conseil National de la Protection de la Nature devra être consulté afin de valider les objectifs à long terme modifiés ou créés.

2. Les objectifs opérationnels et opérations

Il est à noter que plusieurs objectifs opérationnels de l'arborescence reconstruite n'ont pas d'opération affiliée.

a) Conservation du patrimoine

L'impact de ce plan de gestion sur la conservation du patrimoine (géologique et biologique) est globalement moyen au regard de cette évaluation.

De nombreuses opérations, qui apparaissent comme prioritaires tel que la préservation des gisements fossilifères notamment par rapport au facteur d'érosion n'ont pas été réalisées. Des opérations spécifiques doivent donc être prévues dans le nouveau plan de gestion.

Les opérations de police de la nature, bien que des gardes commissionnés réalisent de nombreux passages dans la réserve naturelle, ne peuvent être considérées comme réalisées car l'absence de tenue réglementaire ne leur permet pas d'établir de Procès-verbaux de constatation d'infraction. Leur intervention se limite à un rôle de sensibilisation du public. Outre la tenue réglementaire, des outils doivent être mis en place et suivis (nombre d'infractions pénales, rapports de constatation, etc.) pour assurer la police de la nature de la réserve naturelle. La stratégie du Conseil départemental son rôle à jouer dans le cadre de la police de la nature doit être en phase avec les actions à prescrire dans le plan de gestion ; il est donc préconisé de réaliser une réunion de travail spécifique avec le Conseil départemental afin de formaliser des opérations à soumettre aux ateliers avec les parties prenantes.

L'entretien et le renouvellement de la signalétique réglementaire ont été assurés.

Concernant la conservation du patrimoine biologique, plusieurs opérations ne s'avèrent pas forcément pertinentes, mais nécessitent d'en discuter lors des ateliers de travail avec les parties prenantes, tels que l'entretien de la forêt (forêt de chêne vert, et forêt de pins d'Alep), la poursuite de l'entretien des anciennes emblavures.

La limitation des cheminements sur le cœur de la réserve est une opération qui a été réalisée avec succès, par la fermeture des sentiers par les agents du Conseil départemental. La vigilance doit se focaliser sur le passage de VTT interdits sur le sentier de la RNN. Cela se traduit par la protection contre les récoltes sauvages semble, et le résultat semble avoir été particulièrement efficace.

b) Connaissance

En terme de « Connaissance », différents travaux scientifiques, notamment des fouilles ont été menés à bien avec les partenaires scientifiques (chantiers de fouille, publications...). Les conditions de stockage des collections bien que non suivies lors du Plan de gestion, ont été correctement réalisées par les équipes du Museum d'Aix-en-Provence d'après M. Tortosa, paléontologue, membre du Comité scientifique, qui a suivi les fouilles et les stockages d'objets. Des outils de suivis documentaires et des collections doivent

accompagner les actions entreprises, afin d'assurer un suivi et conduire vers une amélioration des connaissances.

Concernant la préservation de la réserve naturelle, aucune fouille sauvage n'a été constatée, le nombre de dégradations est réduit, et aucune action en justice n'a été nécessaire au cours de ce plan. Cependant, l'inventaire des différents gisements d'œufs et de leur vulnérabilité n'ayant pas été réalisée durant le premier plan de gestion, il apparaît comme prioritaire de mettre en place cet état zéro, et de mettre en place un suivi fréquent, qui permettra d'une part de suivre les gisements sensibles à l'érosion, et plus largement un suivi des dégradations y compris fouilles sauvages.

La cartographie topographique à l'échelle 1/5000^{ème} a été réalisée avec succès via une prestation commandée par le Conseil Départemental à un bureau de géomètres experts.

La cartographie géologique à l'échelle 1/5000^{ème} a été réalisée avec succès par Pr. Jean Philip (membre du comité scientifique), et MM. Loic Villier et Antonin Boyer (CEREGE).

La participation financière au programme INRA de lutte biologique contre les chenilles processionnaires a été régulière au cours des années sur lesquelles est basée l'évaluation du Plan de gestion. Cependant, l'INRA n'a fourni qu'un seul rapport d'activité en 2011. Le suivi de cette opération est à privilégier et sa pertinence reste à discuter en ce qui concerne notamment la partie contractuelle avec l'INRA, sa priorité, sachant que l'impact et l'aspect innovant de cette opération sont positifs à l'échelle de la réserve naturelle et plus largement au niveau du domaine départemental.

Plusieurs opérations inscrites au premier plan de gestion sur l'amélioration des connaissances du patrimoine naturel n'ont pas été réalisées. La cartographie des habitats et le suivi des milieux par photo-interprétation, ainsi que la mise en place d'une station météorologique sont des opérations identifiées comme pertinentes au travers des entretiens menés auprès des parties prenantes spécialistes de ce domaine, qui vont dans le sens d'une meilleure connaissance de la RNN. Cependant, les opérations concernant les inventaires qui avaient été inscrits au premier plan de gestion ne sont pas pertinentes, ce qui nécessitera d'aborder le point des inventaires qu'il serait utile de réaliser pour améliorer les connaissances du patrimoine biologique à l'échelle de la réserve.

L'évaluation et le suivi de la fréquentation sont des opérations qui ont été réalisées, notamment par la mise en place d'éco-compteur, et par une étude avec enquêtes menée en 2010 avec le partenariat du Grand Site Sainte-Victoire. Outre le suivi à traduire au travers d'indicateurs de suivis annuels et mensuels, cette étude serait à actualiser régulièrement (une fois tous les 5 ans).

Certaines opérations du premier Plan de gestion dont la réalisation est incomplète et la pertinence restant à discuter, concernent la réserve naturelle et plus largement la stratégie globale d'accueil du public au sein du Domaine départemental, comme par exemple la réflexion globale sur les accès, les lieux de stationnement, la visibilité de la réserve naturelle au niveau d'une « Maison de la réserve », et d'une manière plus urgente, un besoin de panneaux d'interprétations. Cette stratégie doit être en phase avec les actions à prescrire dans le plan de gestion, ce qui nécessitera de réaliser une réunion de travail spécifique avec le Conseil départemental afin de formaliser des opérations à soumettre aux ateliers avec les parties prenantes.

c) Valorisation ou mise en valeur pédagogique

Plusieurs opérations n'ont pas été réalisées dans le cadre de cet objectif :

- ▣ La conception et réalisation d'équipements légers d'interprétation. Il apparaît que ce type d'opération est à privilégier, pour mieux informer et sensibiliser le public, pour améliorer la lisibilité et le rayonnement de la RNN, mais également, d'après les retours d'expériences de réserves naturelles, de mieux protéger et préserver le site.
- ▣ La mise sous cloche d'objets géologiques, par conservation stricte. Des sites ont été identifiés, mais la pertinence reste à discuter, notamment dans la formulation d'opérations plus précises, et en lien avec une meilleure connaissance du site.

Concernant l'animation et les visites guidées, l'opération qui s'y rattache a été menée avec succès. 3 éco guides assurent des visites guidées des domaines départementaux, dont principalement sur Sainte-Victoire.,

avec un public principalement scolaire, mais très peu de public de niveau collège car ce public est généralement pris en charge par la Direction de l'éducation du Conseil départemental, mais aussi du public en insertion (13 en partage). Le personnel assurant les visites de la Direction de l'Education s'est réduit sans être remplacé, ces deux dernières années. Par ailleurs, l'opération relative à la mise à jour des documents d'informations à destination des différents usagers a été réalisée (Nouveaux livrets pour les scolaires, un dépliant spécifique sur la réserve naturelle également). Concernant la communication plus générale, elle a été réalisée, en partie au travers d'expositions (Mémoire de la Terre organisée par la RNN du Lubéron, Les dinosaures de Sainte-Victoire (2015)) et de participation au financement de l'ouvrage « Guide géologique des Bouches-du Rhône ».

Compte tenu de l'aspect non prioritaire de l'objectif de valorisation de la Circulaire 2010, il est important d'approfondir les axes stratégiques du Conseil départemental sur cet aspect afin d'être en phase avec ses compétences et avec les actions à prescrire dans le plan de gestion. Nous proposons d'y travailler en réunion spécifique avec le Conseil départemental afin de formaliser des opérations à soumettre aux ateliers avec les parties prenantes.

d) Gestion administrative

Concernant l'opération d'achat et d'entretien courant du matériel, cette opération a été réalisée, notamment par les services forestiers du Conseil départemental.

Concernant le suivi administratif de la réserve, cette opération n'a été que partiellement réalisée, principalement par manque de moyens et de coordination (pas de conservateur affecté à temps plein). Bien que certains aspects administratifs aient été réalisés, certaines opérations suivies ponctuellement, la fréquence des réunions programmées au Plan de travail du premier Plan de gestion n'a pas été suivie, et les bilans et évaluations annuelles n'ont pas été réalisés (Cf. Convention). Cette opération est donc prioritaire, à poursuivre et à améliorer notamment par la création d'un poste de conservateur qui permettra d'assurer un suivi et une cohérence entre les actions de terrain, les actions administratives, mais surtout le suivi et la mise en œuvre du Plan de gestion.

L'opération qui concerne la mutualisation des moyens, qui n'a pas été réalisée et dont la pertinence reste à discuter, notamment dans la clarté et la précision de sa formulation, en est un exemple. Elle ne pouvait être réalisée que par une coordination globale du Plan de gestion, l'organisation des opérations dans un plan de travail suivi, et le partage et le développement de partenariats.

3. Perspectives

L'évaluation des objectifs opérationnels et opérations prévues, en liaison avec ces objectifs, permet de montrer que les objectifs du plan n'ont été que très partiellement atteints.

La pertinence de chacun des objectifs opérationnels, leurs articulations avec les objectifs à long terme et les opérations en fonction des catégories méthodologiques définies ainsi que leur priorité en fonction des ressources disponibles par financeur devront être discutés durant les réunions d'élaboration du deuxième plan de gestion.

Des opérations prioritaires relatives à la gestion administrative et à la protection du géosite fossilifère, objet du classement, n'ont pas été réalisées.

Il sera important de prioriser les opérations du prochain plan de gestion, d'établir clairement les liens entre sources de financement et opérations, de suivre le plan de travail établi et d'assurer la gestion et le suivi administratif et financier de la réserve naturelle.

La présence d'un conservateur, c'est-à-dire d'un gestionnaire à temps plein, financé par le ministère de l'Environnement, tel que prévu dans le document d'évaluation des coûts de gestion et d'établissement en concertation de la dotation courante optimale, est fortement recommandé.

Annexe 9 – Calcul de la dotation courante optimale pour la réserve naturelle Sainte-Victoire (DREAL)

Plusieurs points relevés dans la conclusion montrent que le Conseil départemental doit préalablement aux ateliers de travail avec les parties prenantes, orienter la stratégie qu'il souhaite mettre en place en adéquation avec les missions prioritaires de la Circulaire du 30 septembre 2010 (Police) et les missions de gestion non prioritaires (dimension du domaine départemental, valorisation, recherche).

Les opérations dont la pertinence est à discuter, ainsi que les propositions de nouvelles opérations recensées lors des entretiens feront l'objet d'échanges au travers des ateliers de travail mis en place avec les parties prenantes.

Missions et domaines d'activité	Equivalence avec le Guide RNF	Commentaires	Exemples d'actions
Domaines d'activité prioritaires			
Surveillance du territoire et police de l'environnement	Police de la nature et de la surveillance (PO)	Renvoie à une exigence de conservation du patrimoine et au respect des réglementations en vigueur	Recherche d'infractions, tournées de surveillance, prévention, sensibilisation, contrôle des autorisations, relation avec les parquets, travail rédactionnel, etc.
Connaissance et suivi continu du patrimoine naturel	Suivi écologique (SE)	Renvoie à une exigence de monitoring continu sur le territoire en référence au plan de gestion. Liée à une commande interne du gestionnaire (recueil de données nécessaires à la gestion des territoires des réserves). Etudes pouvant présenter un caractère scientifique et relever d'un laboratoire du moment qu'un gestionnaire de réserve naturelle est le commanditaire et qu'il se trouve à l'origine de la commande (sous-traitance); études pouvant s'intéresser également aux activités humaines et à leurs impacts.	Inventaires faunistiques et floristiques, Inventaires géologiques, fouilles, collectes et saisie de données, mise en œuvre de protocoles de suivi, aspects socioéconomiques, historiques, etc.
Interventions sur le patrimoine naturel	Gestion des Habitats, des espèces et des paysages (GH)	Travaux visant à soutenir un bon état écologique des milieux ou des modes de gestion patrimoniaux exemplaires. Exclut les préconisations liées aux interventions sur le patrimoine qui relèvent du domaine d'activité précédent	Travaux conduits en régie ou sous-traités, visant à entretenir ou restaurer le patrimoine naturel ; etc.
Prestations de conseil, études et ingénierie	Domaine d'activité non individualisée	Travail intellectuel donnant lieu à des productions écrites, émanant directement des personnels d'une réserve naturelle ou soustraitées, réalisé pour la réserve elle-même (ex : élaboration ou révision du plan de gestion, ou de rapports d'évaluation) ou pour les collectivités, propriétaires fonciers et partenaires socioprofessionnels portant des projets pouvant avoir un impact direct ou induit sur le bon état écologique de la réserve	Elaboration de documents de gestion et d'évaluation, de stratégies territoriales de surveillance, de conventions d'usage, de chartes, préconisations de gestion (diagnostics pastoraux par exemple), etc.
Création et entretien d'infrastructures d'accueil	Maintenance des infrastructures et des outils (IO)	Intègre la création ou l'entretien de panneaux d'information (réglementation, sensibilisation), de sentiers, de la signalétique, du balisage, d'aires de stationnement, de petites structures (postes d'observation, passerelle d'accès, vitrine géologique, etc.). Intègre la contribution à la sécurité des visiteurs et les infrastructures de maîtrise des flux (barrière, grillage, etc.) pour la sauvegarde des milieux.	Construction d'un escalier ; entretien et restauration des sentiers, implantation et renouvellement de la signalétique, des panneaux réglementaires d'entrée, etc.
Management et soutien	Suivi administratif (AD)	Management interne : comprend le pilotage de l'équipe, la communication interne. Management externe : intègre l'animation des instances réglementaires, la vie des réseaux, le transfert et l'échange d'expérience, la représentation de la réserve à des instances extérieures, la participation à des réunions et des groupes de travail à côté d'autres acteurs, la communication externe nécessaire à l'ancrage local (site internet, lettre de la RN), etc. Soutien : lié à l'organisation interne des organismes gestionnaires (gestion administrative et budgétaire, gestion informatique, gestion de l'équipe, etc.)	Fonctionnement général de l'équipe de la réserve ; pilotage à l'aide des documents de planification et d'évaluation ; animation du comité consultatif et du conseil scientifique, fête de la RN ; échange d'informations avec les partenaires, etc.
Domaines d'activité secondaires			
Participation à la recherche	Recherche (RE)	Liée à une demande externe (et non une demande interne nécessaire à la mise en œuvre du plan de gestion), émanant de laboratoires, universités, centres de recherches, auxquels les gestionnaires s'associent dans le cadre de contributions et de protocoles limités dans le temps.	Appui logistique aux chercheurs ; fournitures de données, etc.
Prestations d'accueil, d'animation	Pédagogie, information, animation, éditions (PI)	Interventions réalisées par les agents de la réserve, y compris les relations avec les médias, l'organisation de manifestations et les partenariats développés avec les rectorats et d'autres structures d'accueil	Animation auprès des scolaires, participation à des stands ; accueil de groupes, etc.
Création de supports de communication et pédagogie	Domaine d'activité non individualisée	Comprend la conception d'outils et de documents pédagogiques, les publications diverses des gestionnaires, le montage d'expositions et ponctuellement les relations avec les journaux quand il s'agit d'aider à la réalisation d'un article important et détaillé sur une réserve naturelle (NB : la « communication » ne constitue pas un domaine d'activité mais une fonction support)	Publications, Magazines, ouvrages, supports audiovisuels et autres objets commerciaux, expositions, etc.

Figure 10 : Missions et domaines prioritaires et secondaires définis par la Circulaire du 30 septembre 2010 relative aux procédures de classement et de gestion des réserves naturelles nationales

**TABLEAU DE SYNTHÈSE D'ÉVALUATION DES OBJECTIFS DU PLAN DE
GESTION ET DES OPERATIONS**